

**Bureau du 28 février 2005**

**Décision n° B-2005-2952**

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Reconversion du site de l'ancien camp militaire - Etude de composition urbaine et technique - Autorisation de signer un marché complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En février 2003, la Communauté urbaine lançait une consultation pour une mission d'études de composition urbaine et technique en vue de la reconversion du site de l'ancien camp militaire de Sathonay Camp.

Il s'agissait de définir le futur schéma de composition urbaine qui devait permettre de répondre aux objectifs d'extension du centre-bourg et d'accrocher des anciens terrains de l'armée au tissu urbain existant.

Pour ce faire, un marché d'études fut passé selon la procédure en vigueur sous l'ancien code des marchés publics de mise en concurrence simplifiée (articles 32, 39, 40 et 57 du code des marchés publics 2001, dont le seuil était compris entre 90 000 et 200 000 € HT) et attribué au groupement Humbert David-Sept-CET Ingénierie. Il a été notifié le 21 août 2003 sous le numéro 030519Y pour un montant de 50 575 € HT.

En octobre 2003, les services du ministère de la défense firent connaître leur intention d'implanter un complexe de gendarmerie sur le site de Sathonay Camp dont la plus grande partie des terrains leur appartenait encore.

Après une période de discussion sur les conditions de cette implantation, notamment au regard des orientations d'aménagement souhaitées par les collectivités, le ministère de la défense a établi un plan programme de sa future implantation.

Ce dernier, bien qu'il tienne compte des principes invariants prescrits par les collectivités, modifiait cependant certains éléments du schéma de composition urbaine d'origine.

Il convenait donc de rendre cohérent les deux programmes d'aménagement par le biais d'un plan d'ensemble qui assure une trame viaire et une composition du bâti et des espaces publics harmonieuse et fonctionnelle.

L'équipe Humbert David-Sept-CET Ingénierie a pris en charge ce travail dans le cadre de son marché d'origine.

Un certain nombre de points restent cependant à traiter pour permettre de finaliser les études de faisabilité :

- la rédaction d'un cahier des prescriptions urbanistiques, architecturales et paysagères pour le projet de gendarmerie, préalablement au lancement d'une consultation d'opérateurs par les services du ministère de la défense,

- l'approfondissement des études de voiries et réseaux et mise en cohérence avec le projet de gendarmerie,

- l'introduction d'une démarche développement durable à l'échelle du projet urbain,
- la reprise de la concertation auprès de la population de Sathonay Camp afin de faire connaître les évolutions apportées au projet.

Ces nouvelles missions ne peuvent être traitées dans le cadre du marché initial de l'équipe Humbert David-Sept-CET Ingenierie.

Il serait cependant souhaitable, pour le projet urbain, que la même équipe puisse réaliser les missions restant à couvrir pour permettre de passer en phase opérationnelle, avec l'objectif de création d'une ZAC à la fin de 2005.

En effet, les missions précitées n'altèrent pas substantiellement le projet urbain élaboré par l'équipe Humbert David-Sept-CET Ingenierie.

La désignation d'une autre équipe présenterait les inconvénients suivants :

- allongement des délais de missions liés à la nécessité pour l'équipe d'intégrer toutes les étapes d'évolution du projet,
- difficulté pour l'équipe de transcrire un projet urbain élaboré par d'autres.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé de passer un marché complémentaire, conformément aux dispositions de l'article 35-III-1er du code des marchés publics, pour un montant de 16 660 € HT, soit 19 925,36 € TTC, à l'équipe Humbert David-Sept-CET Ingenierie, qui porte le montant total du marché à 67 235 € HT, soit 80 413,06 € TTC.

La commission permanente d'appel d'offres a émis un avis favorable le 7 janvier 2005 ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché complémentaire pour l'étude de composition urbaine et technique en vue de la reconversion du site de l'ancien camp militaire de Sathonay Camp, ainsi que tous les actes contractuels s'y référant avec l'équipe Humbert David-Sept-CET Ingenierie pour un montant estimé à 19 925,36 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 617 400 - fonction 824 - opération n° 0973.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,